Nations Unies A/72/PV.29

Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

29e séance plénière
Lundi 9 octobre 2017, à 10 heures
New York

Président : M. Lajčák . . . . . (Slovaquie)

En l'absence du Président, M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 140 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/519)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. En l'absence de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas présenter le rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) **:** Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Cinquième Commission (A/72/519), j'informe les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies » sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/2).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) **:** L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 140 de l'ordre du jour..

Points 9 et 14 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social (A/72/3)

Note du Secrétaire général (A/72/255)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, je rappelle aux membres qu'en application de sa résolution 58/316 du 1er juillet 2004, à sa deuxième séance plénière tenue le 15 septembre, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'examiner le point 9 intégralement en séance plénière, étant entendu

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs au programme devraient être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 9 soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du chapitre I du rapport (A/72/3) seront renvoyées pour examen aux grandes commissions concernées au titre de points figurant déjà à l'ordre du jour pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

En ce qui concerne le point 14 de l'ordre du jour, les membres se rappelleront que conformément à la résolution 57/270 B du 23 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner au titre de cette question les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Conseil économique et social, S. E. M. Cristián Barros Melet, qui va présenter le rapport du Conseil.

M. Barros Melet (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Conseil économique et social de 2017 (A/72/3).

En 2017, le Conseil économique et social, après en avoir terminé avec la phase initiale de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des engagements connexes, a intégré l'expérience acquise au cours des deux premières années.

Nous avons pris un bon départ. Cependant, il faut continuer à travailler, à coordonner et à innover. Nous devons veiller à ce que l'impact du système du Conseil économique et social dans son ensemble soit supérieur à la somme de ses parties, ce qui inclut les travaux de ses séries de sessions et de forums, les commissions fonctionnelles et régionales et les organes d'experts. En tant que membre du Bureau à la session de 2017, je peux attester de la décision du Conseil économique et social d'accroître son soutien aux États Membres et aux partenaires du développement. Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement certains des faits saillants de notre travail l'année dernière.

Premièrement, le Conseil économique et social a renforcé les succès qu'il a enregistrés dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a eu pour thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » et a examiné en profondeur un sous-ensemble des objectifs de développement durable. Durant la réunion ministérielle de trois jours, 43 pays ont présenté leur examen national volontaire. Les thèmes communs à ces examens comprenaient l'importance de rassembler tous les acteurs au sein d'une approche multipartite de la mise en œuvre, ainsi que l'importance fondamentale de la participation aux plus hauts niveaux du gouvernement. En outre, le Forum a été enrichi par quelque 147 manifestations parallèles, neuf séances de formation, plusieurs activités spéciales, un forum du monde des affaires sur les objectifs de développement durable et une rencontre sur les partenariats.

Le deuxième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a confirmé son importance en tant que plateforme de discussion ouverte sur toute une série de questions clefs. Le rapport final issu du Forum (E/FFDF/2017/3) a réaffirmé les principaux éléments du Programme d'Addis-Abeba et inclus de nouveaux engagements en matière de politiques et d'actions, comme l'accélération des efforts nationaux et internationaux, ce qui illustre très clairement notre attachement au multilatéralisme et au partenariat mondial pour le développement durable.

Deuxièmement, la session de 2017 du Conseil économique et social a permis de définir une vision communes des ajustements nécessaires pour permettre au système des Nations Unies pour le développement d'obtenir de meilleurs résultats dans un contexte de développement en mutation. Le dialogue du Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à long terme le système des Nations Unies pour le développement, qui s'est déroulé sur une période de deux ans, a permis de jeter les bases de la résolution 71/243 sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2016 et qui fera date. Dans cette résolution, il était demandé au Secrétaire général de mener un processus de réforme, de faire des propositions et de rallier l'ensemble des entités du système des Nations Unies pour le développement autour de ces propositions.

En juillet, le Secrétaire général a présenté au Conseil économique et social un aperçu de ses

propositions de réforme, sollicitant l'avis des États Membres afin de développer lesdites propositions en détail à l'automne, y compris les deux autres éléments du mandat qui lui a été confié, à savoir le document de planification stratégique à l'échelle du système et la proposition relative au système des coordonnateurs résidents. Le Conseil économique et social reste le principal lieu des consultations en cours sur l'exercice de repositionnement et la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet. Les États Membres ont profité du débat du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement, organisé à la session de 2017, pour examiner en détail la mise en œuvre de la résolution.

Troisièmement, la participation de toutes les parties prenantes aux travaux du Conseil économique et social et du système des Nations Unies pour le développement a continué de s'intensifier. Le rôle du Conseil économique et social en tant que plateforme de participation multipartite est sans égal. L'an dernier, 460 organisations non gouvernementales ont obtenu le statut consultatif auprès du Conseil, un nouveau record, et les réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales ont été retransmises sur le Web, contribuant ainsi à améliorer la communication et la transparence.

Le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social continue de se développer en termes de participation et d'impact et souligne le potentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour promouvoir la solidarité entre les jeunes et l'adoption de mesures en leur faveur dans tous les pays. Les jeunes sont désireux de participer concrètement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment par l'intermédiaires des conseils consultatifs de la jeunesse et de solutions locales, avec la participation de représentants de la jeunesse au sein des délégations des États Membres au Forum politique de haut niveau. Le Conseil économique et social a également continué de collaborer avec les partenaires clefs à travers le Forum des partenariats et le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les participants au Forum des partenariats ont souligné l'importance d'élaborer un ensemble commun de lignes directrices et de principes fondamentaux sur les partenariats pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Quatrièmement, le Conseil économique et social a continué de renforcer son rôle de chef de file en identifiant les problèmes nouveaux et en encourageant la réflexion, les débats et une pensée novatrice et globale. En 2017, le Conseil s'est penché plus particulièrement sur la réalisation de l'objectif 9 de développement durable et a organisé à cette fin une réunion spéciale et deux réunions préparatoires en Afrique. Cela a débouché sur l'expansion de deux initiatives concrètes du système des Nations Unies pour promouvoir l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation, à savoir le Programme de partenariat pays de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Initiative pour le développement accéléré de l'agrobusiness et des agro-industries menée sous la direction de l'ONUDI, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Fonds international de développement agricole.

Le Président assume la présidence.

Le Conseil économique et social s'est employé également à approfondir notre compréhension du lien qui existe entre paix et développement durable, en faisant fond sur la réunion conjointe organisée l'an dernier avec la Commission de consolidation de la paix. La réunion conjointe sur la situation au Sahel a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté en se gardant d'accorder une attention disproportionnée à la sécurité.

Le rapport complet aborde de tout cela plus en détail. Au nom du Bureau du Conseil économique et social pour la session de 2017, nous remercions les États Membres et nos partenaires du système des Nations Unies pour le développement de leur collaboration et de leur appui constants. Sous la direction de sa nouvelle présidente, M^me^ Marie Chatardová, je suis certain que le Conseil économique et social fera fond en 2018 sur les acquis de cette session. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre relation de travail étroite avec l'Assemblée générale à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Sinha (Inde) (*parle en anglais*) : Nous voudrions féliciter la Représentante permanente de la République tchèque de son accession à la présidence du Conseil économique et social et l'assurer, ainsi que le nouveau Bureau, de notre appui indéfectible dans leurs travaux. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter le Président sortant, le Représentant permanent du Zimbabwe, et son bureau pour la manière dont ils ont géré les activités du Conseil économique et social à la session précédente. Nous remercions la délégation du

Chili d'avoir présenté le rapport du Conseil économique et social (A/72/3) aujourd'hui.

L'Inde attache une grande importance aux travaux du Conseil économique et social et se félicite de son rapport de 2017, qui donne des détails utiles sur ses activités. Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Conseil économique et social, grâce à ses méthodes de travail bien planifiées, a été en mesure d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre et au suivi des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et les domaines connexes, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable.

Nous notons avec satisfaction ses activités renforcées liées au Programme 2030, notamment l'organisation du Forum sur le suivi du financement du développement, le débat sur les activités opérationnelles de développement, le Forum des partenariats, le débat consacré à l'intégration et le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale, le Forum de la jeunesse à New York et le débat consacré aux affaires humanitaires à Genève, entre autres.

Nous félicitons le Conseil économique et social de la convocation du Forum politique de haut niveau, le deuxième du genre depuis l'adoption du Programme 2030. Le Forum a offert aux décideurs politiques du monde entier la possibilité d'échanger des idées sur la manière d'accélérer la mise en œuvre de l'ambitieux Programme 2030 de façon cohérente et efficace. Il a notamment vu la présentation très bien organisée des examens nationaux volontaires de 43 pays, dont le mien, ainsi que des examens approfondis sur les progrès accomplis concernant sept objectifs de développement durable spécifiques et l'adoption d'une déclaration ministérielle sur le thème « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ».

L'Inde a présenté son examen national volontaire dans un esprit de partage des expériences, y compris les succès enregistrés, les défis rencontrés et les enseignements tirés, le tout en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Nous avons intégré le cadre des objectifs de développement durable dans nos stratégies nationales de développement. La réussite de l'Inde s'agissant de maintenir une croissance économique robuste afin d'éliminer la pauvreté devrait apporter une contribution majeure à la réalisation globale des objectifs de développement durable. Ce faisant, elle proposera des technologies et des voies de progrès qui pourront être partagées avec d'autres pays en développement afin de leur permettre de parvenir également au développement durable.

Dans un esprit de solidarité Sud-Sud, l'Inde continue d'élargir ses partenariats de développement dans une vaste gamme de secteurs de renforcement des capacités avec d'autres pays en développement sur divers continents, en particulier les plus vulnérables. En juin de cette année, nous avons établi le Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies en vue de contribuer davantage à la coopération Sud-Sud afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous sommes heureux de constater que le thème du prochain Forum politique de haut niveau sera le suivant : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural ». Nous espérons que le Conseil économique et social traitera les défis du développement durable à travers le prisme de l'éradication de la pauvreté, comme un objectif central et principal. Nous saluons également ses efforts pour organiser le deuxième Forum sur le suivi du financement du développement, qui fournit un cadre utile pour les débats de fond avec les représentants des organes intergouvernementaux et des hauts responsables des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et qui a reconnu la nécessité d'un large cadre mondial pour le financement du développement dans l'esprit du Programme d'action d'Addis-Abeba.

L'Inde a une association historique avec le Conseil économique et social, dont le premier Président, Sir Ramaswamy Mudaliar, a joué un rôle important dans l'élaboration des parties de la Charte des Nations Unies portant sur cet organe. Conformément à son rôle en tant que grand pays en développement, l'Inde a joué un rôle actif dans les délibérations du Conseil et dans ses activités.

L'architecte de la salle du Conseil économique et social au Siège de l'ONU a notoirement laissé le plafond inachevé parce que « la tâche du développement n'est jamais terminée ». Si les entités du système des Nations Unies pour le développement prennent

individuellement des mesures importantes pour intégrer le Programme 2030 dans leurs travaux et leurs instruments de programmation, il faudrait renforcer une approche à l'échelle du système. Nous souhaiterions que le Conseil soit plus ciblé, orienté vers l'action et axé sur les politiques. Il doit maintenir les intérêts des pays en développement au centre de son action, et ses recommandations stratégiques doivent entraîner des changements positifs sur le terrain et dans la vie des gens ordinaires du monde entier.

Dernier point mais non des moindres, tandis que nous prévoyons la tenue de divers forums au cours de la présente session, nous aimerions avoir un équilibre entre le temps consacré à des discussions de groupe et le temps dont disposent les États Membres pour leurs délibérations, sinon nous courrons le risque de rendre notre processus académique, au détriment de son appropriation par les États Membres.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer l'attachement de l'Inde aux travaux du Conseil économique et social et son engagement actif et constructif dans ses travaux au cours des prochains mois.

M. Alsharrah (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à prendre note du rapport du Conseil économique et social (A/72/3). Les différents rapports qui nous ont été présentés nous aideront à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, à tous les niveaux.

De concert avec nos différents partenaires de développement, nous avons déjà réalisé des progrès considérables sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui nous permettra de réaliser le développement durable et la croissance économique. D'énormes efforts ont été faits pour que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba, tenue en juillet 2015 parvienne à un résultat fructueux et pour que soient pris en compte les divers changements que nos plans de développement ont subis, ce qui nous a permis d'aller de l'avant après septembre 2015, tout en prenant en considération les particularités nationales et les différents niveaux de développement des pays en développement dans le cadre des 17 objectifs de développement durable. Il y a également eu la tenue de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au cours de laquelle l'Accord de Paris sur les changements climatiques a été adopté. Au cours de cette conférence, nous avons travaillé à mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques sur la base du principe de la responsabilité collective, et exprimé notre souhait de travailler aux côtés d'autres États pour honorer nos obligations et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

Cela s'est inscrit dans un processus de consultation avec toutes les parties prenantes afin d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous ses aspects et pour faire face à ce défi, qui est le plus important auquel nous sommes confrontés au niveau mondial dans le cadre des efforts que nous déployons pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à plusieurs États Membres, ainsi qu'aux entités et organismes des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social dont nous avons été membre de 2013 à 2015. Nous avons constaté que diverses réformes du Conseil économique et social ont permis à cet organe de devenir une plateforme véritablement efficace et équitable pour les États Membres, et aux efforts que nous déployons pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable d'avoir des effets importants pour les résultats obtenus. Nous espérons que le Conseil continuera de progresser dans ce domaine au cours des années à venir, notamment par le biais de ses forums politiques de haut niveau, ainsi que dans le contexte du Forum sur le suivi du financement du développement.

Je voudrais également souligner l'importance d'une coopération continue pour relever les grands défis qui empêchent les pays en développement d'aider les catégories sociales très fragiles, en particulier les États qui sont confrontés à des circonstances extrêmement difficiles. Il est essentiel de veiller à ce qu'eux aussi aient la possibilité de parvenir à la prospérité. À cet égard, tous les pays devraient partager ensemble cette responsabilité face à ces difficultés. Nous devons œuvrer de concert en faveur du développement durable et veiller à ce que les pays en développement aient accès au financement durable et prévisible dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont besoin pour ce faire de conditions propices et d'options de financement nouvelles et novatrices. Puisque les États donateurs développés se sont engagés à fournir cet appui et cette assistance aux pays en développement, nous leur demandons instamment de s'acquitter de leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

L'État du Koweït a déployé des efforts considérables, en particulier sous la direction du cheik Sabah Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable afin que tous les peuples du monde puissent tirer parti des mécanismes et des initiatives pour éliminer la pauvreté, réduire leur dette – notamment la dette extérieure – et lutter contre les effets des changements climatiques. Il est essentiel que nous continuions d'avancer sur cette voie, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous avons créé le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, une mesure historique qui nous a permis d'aider les États voisins à parvenir au développement et à connaître de véritables changements sur le terrain. Nous avons également contribué à de nombreux partenariats internationaux, une tradition pour le Koweït, qui est depuis longtemps à l'avant-garde des efforts communs de développement et d'aide humanitaire.

Nous avons donc progressé dans nos efforts pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 en mettant en place un certain nombre de politiques et de mesures visant à réaliser ces objectifs au niveau national, sur la base du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons également intégré cet effort dans nos diverses stratégies nationales, y compris notre nouvelle vision « Koweït 2035 », une stratégie conçue pour positionner le Koweït en tant que principal État culturel, social et économique dans notre région d'ici à 2035. À cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général de la vision qu'il a énoncée s'agissant de la réforme et de la revitalisation des travaux de l'Organisation des Nations Unies afin de lui permettre d'aider les États à travers le monde à parvenir à la stabilité et au développement. Nous avons résolument foi dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ses objectifs pourront être réalisés si tous les États font preuve de la volonté politique qui s'impose, travaillent main dans la main et honorent leurs différents engagements.

M^me^ Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique, social et environnemental ont abouti à des cadres de développement mondiaux ambitieux et porteurs de transformation. Ma délégation considère que leur objectif primordial est l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'une croissance économique durable pour tous, sans laisser personne de côté. À cet égard, ils se complètent et se renforcent mutuellement pour assurer un niveau de vie prospère et décent à tous, tout en respectant les trois dimensions du développement, économique, sociale et environnementale.

Malgré des progrès inégaux et mitigés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous savons que si nous ne parvenons pas à surmonter nos difficultés complexes et interdépendantes, les objectifs de développement durable ne seront pas atteints d'ici à 2030, notamment dans les pays les moins développés. Nous sommes tous d'accord pour dire par conséquent que l'adoption de plans directeurs ambitieux et universels est la bonne marche à suivre – et reste à nos yeux une réussite du multilatéralisme –, mais si la communauté internationale ne parvient pas à les traduire en actions concrètes, nous aurons perdu une occasion en or, ce qui aura de graves conséquences pour des millions de personnes à travers le monde. dont la foi dans l'ONU et la capacité et la volonté de ses États Membres de tenir leurs promesses collectives sera alors ébranlée.

Sans sous-estimer d'aucune sorte les problèmes actuels auxquels nous sommes confrontés, pourvu que le monde se réengage avec le même optimisme et la même détermination politique démontrés au moment de l'approbation de ces cadres intergouvernementaux concertés, il est réellement possible de mettre fin à la pauvreté, de lutter contre les changements climatiques et de mobiliser des ressources suffisantes. En outre, les résultats obtenus dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement sont autant d'enseignements qui peuvent être une source d'inspiration pour mener la tâche à bien. Ma délégation tient donc à souligner que ce dont nous avons besoin, c'est d'un partenariat mondial véritable et revitalisé et d'une collaboration multipartite pour mettre intégralement et rapidement en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Nouveau Programme pour les villes.

Il faut aussi renforcer absolument la coordination et la cohérence du suivi des décisions prises par les conférences et forums des Nations Unies. À cet égard, les déclarations ministérielles issues du deuxième Forum du conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 doivent être mises en œuvre afin de remédier aux nombreuses insuffisances qui subsistent dans l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba, et de

créer ainsi un environnement international plus propice à la réalisation du Programme 2030.

Les pays développés doivent tenir leurs promesses de fournir une assistance financière suffisante et de transférer les technologies pertinentes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, afin d'étayer les efforts nationaux. En outre, en tant qu'organe universel, l'ONU a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre intégrale et rapide de nos cadres de développement mondiaux. Ma délégation insiste sur l'importance de continuer à renforcer les synergies entre les entités des Nations Unies et les autres organismes mondiaux, en vue d'aider les États Membres dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, ma délégation appuie le programme de réforme du Secrétaire général, qui, nous l'espérons, renforcera l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine du développement, sur la base du principe d'appropriation et de maîtrise nationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil économique et social, publié sous la cote A/72/3?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 9 et 14 de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Réunion particulière axée sur le développement

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur le suivi des résultats du Sommet du Millénaire, une réunion particulière axée sur le développement devrait être organisée. J'ai été informé qu'aucun État Membre n'a demandé à prendre la parole au titre de cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 117 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.